

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 330-2013
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1566

Déposée le: 26.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kronenberg (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)
Perina-Werz (Bern, PDC)
Cosignataires: 5

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 524/2014 du 30 avril 2014
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Soutien des jeunes entrepreneuses

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que les petits crédits soient accessibles aux PME et aux micro-entreprises dirigées par des femmes. Les bases nécessaires, notamment un mandat de prestations, seront élaborés. La Banque cantonale devra proposer des conditions plus équitables qui favorisent l'activité des entrepreneuses. L'expérience montre que les femmes sont des clientes exemplaires pour les banques car elles sont scrupuleuses pour le remboursement et prudentes avec leur argent. Le retour sur investissement est évident pour la place économique bernoise. Certes, les jeunes pousses gérées par des femmes se développent plus lentement, mais souvent plus durablement¹. Les risques qui accompagnent cette forme de garantie de l'Etat deviennent ainsi de bonnes perspectives de développement pour le canton.

Souvent, les banques imposent des conditions identiques pour les crédits de moins de 100 000 francs ou pour les plus grosses sommes. Des adaptations sont nécessaires pour éviter ce que système ne freine la création d'entreprises féminines.

En cette période de difficultés financières, les approches innovantes et originales sont un gage pour l'avenir. Le désinvestissement n'est pas le seul remède aux problèmes financiers du canton.

Le Conseil-exécutif doit donc soumettre un plan de mesures au Grand Conseil.

¹ <http://startwerk.ch/2010/06/07/frauenpower-unter-der-lupe-gruenderinnen-sind-erfolgreicher> consulté le 18 octobre 2013

Réponse du Conseil-exécutif

La motion requiert l'élaboration d'un plan de mesures permettant d'améliorer l'accès des jeunes entrepreneuses aux petits crédits. La Banque cantonale doit notamment proposer des estimations de crédit et des conditions plus équitables afin de favoriser l'activité des entrepreneuses.

Dans le canton de Berne et dans toute la Suisse, l'accès au crédit est satisfaisant. La Banque cantonale bernoise (BCBE), par exemple, résume ses critères d'octroi de crédits comme suit :²

- « La BCBE mène depuis des années une politique de crédit axée sur la croissance qualitative, ce qui lui permet d'assumer les risques du portefeuille de crédit grâce à sa propre rentabilité. Elle est conséquente dans l'application de la politique de crédit, tout en sachant faire preuve de souplesse dans le détail.*
- *La BCBE cherche notamment à promouvoir les petits et moyens engagements. Avec le concept d'encouragement des PME reposant sur trois piliers (financement de nouvelles entreprises et de la croissance, financement du règlement de successions, financement du capital d'amorçage), des PME et de nouvelles entreprises novatrices ont été particulièrement soutenues. Ainsi, 40 projets représentant environ 240 emplois ont bénéficié d'un soutien dans le cadre du premier pilier du concept d'encouragement des PME en 2013. Le troisième pilier offre quant à lui des solutions de financement par des fondations indépendantes et des sociétés telles que la fondation pour l'innovation technologique (STI) et Am-Tec Kredit AG.*
 - *Les crédits sont contrôlés de manière équitable en fonction de normes définies. Outre les critères économiques, le respect des principes éthiques et écologiques sont pris en compte pour l'octroi des crédits. Nos conditions sont compétitives, usuelles pour le marché et équitables pour les nouveaux entrepreneurs. [trad.]»*

Le cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises³ réglé au niveau fédéral⁴ est un instrument efficace pour faciliter l'octroi de crédit lors de création d'entreprises. La société coopérative de cautionnement pour les femmes SAFFA se porte garante pour les petits crédits essentiellement (jusqu'à 120 000 francs) destinés aux créatrices d'entreprises. La Confédération apporte un soutien financier pour les frais administratifs des coopératives de cautionnement et couvre jusqu'à 65 pour cent des pertes sur cautionnement. La Promotion économique du canton de Berne propose, via l'entreprise InnoBE SA mandatée pour ce faire, une première consultation gratuite pour les créateurs et créatrices d'entreprise. L'an dernier, 335 consultations de ce type ont été menées. La Promotion économique du canton de Berne soutient également la SAFFA. Le canton s'engage donc d'ores et déjà en faveur des créatrices d'entreprises au moyen d'instruments adaptés et les crédits de la BCBE sont octroyés en fonction des critères proposés par la motionnaire.

Au vu des explications susmentionnées, le Conseil-exécutif estime qu'aucune mesure n'est nécessaire en la matière et propose donc le rejet de la demande d'élaboration d'un plan de mesures.

Au Grand Conseil

² Cf. www.bcbe.ch/fr/firmenkunden/foerderung-von-neuunternehmen-und-kmu/foerderkonzept-der-bekb.

³ Cf. www.kmu-buergschaften.ch.

⁴ Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises (RS 951.25).